

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 25 mars 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

- **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

- **Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christophe MADROLLE représenté par Pierre SEMERIVA - Christophe MASSE représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

- **Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Eric DIARD - François FRANCESCHI - Eric LE DISSIS - Jérôme ORGEAS - Antoine ROUZAUD - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 001-1840/10/BC

■ Approbation d'une convention avec l'association GERES

DEEAG 10/4475/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de s'impliquer dans les actions de maîtrise de l'énergie et celles visant à promouvoir les énergies renouvelables et non émettrices de gaz à effet de serre.

Pour ce faire, la Communauté urbaine a autorisé le Président, le 8 février 2008 (délibération n°PEC 002-147/08/BC), à signer une convention de partenariat (n° 08/1029) d'une durée de deux ans avec l'Espace Info-Energie (E.I.E.) de Marseille, dans le but d'assurer auprès des habitants des missions gratuites pour les aider dans la recherche de solutions à leurs économies d'énergie :

- conseils énergétiques personnalisés au grand public et petits maîtres d'ouvrage,
- actions de sensibilisation sur le terrain,
- mise en œuvre de projets dans le but de promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables.

La Communauté urbaine souhaite poursuivre cette démarche et la mettre en œuvre auprès des autres partenaires de son territoire. Le programme d'actions 2010 portera principalement sur :

- la mise en place de permanences dans les différentes communes au profit des habitants,
- la réalisation d'un programme de communication pour les habitants (plaquettes, expositions itinérantes, réalisation de fiches thématiques, etc.),
- la sensibilisation des agents des communes aux économies d'énergie.

Outre celui de l'ADEME, l'E.I.E. reçoit également le concours financier de la Ville de Marseille, de la Région, du Conseil Général et de la Communauté urbaine.

Selon le budget prévisionnel proposé par l'E.I.E. pour assurer la nouvelle mission d'un an, le financement sera réparti comme suit :

- 25,8% pour l'ADEME,
- 35,9% pour la Ville de Marseille,
- 15,3% pour la Région,
- 7,7% pour le Conseil Général,
- 15,3% pour la Communauté urbaine.

Le principe de l'attribution de cette subvention (30 000 euros) est soumis à l'approbation du Conseil de Communauté. La présente délibération a pour objet d'approuver les modalités d'attribution de cette participation.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;

- La délibération n°PEC 004-290/08/CC du 8 février 2008 relative à une subvention à l'association GERES – Programme d'actions de l'espace Info-Energie Marseille Provence sur l'aire communautaire pour la période 2008-2009 ;
- La délibération n°PEC 002-147/08/BC du 8 février 2008 relative à l'approbation d'une convention avec l'association GERES pour la période 2008-2009 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que ce partenariat permet à l'ensemble des habitants des communes de Marseille Provence Métropole de bénéficier de la proximité d'un Espace Info-Energie communautaire, dont l'organisation prend en compte les contraintes et les potentialités de ce même territoire,
- Que cette action s'inscrit dans le cadre de la loi du 13 juillet 2005 sur l'orientation des politiques énergétiques de la France à l'horizon 2020, en répondant aux objectifs de sensibilisation et de conseil des particuliers sur la maîtrise de la demande d'énergie et l'utilisation d'énergies non émettrices de gaz à effet de serre,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et le GERES, fixant la participation financière de MPM à 30 000 euros sur un an.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document nécessaire à l'application de cette délibération.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Développement durable, Plan Climat,
Maîtrise de l'énergie, HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Pour Enrôlement,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI